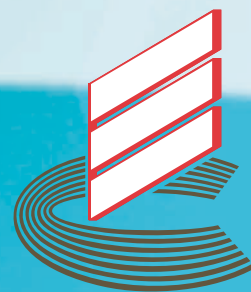


Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables



Charte du contrôleur du stage Stage d'expertise comptable



Charte du contrôleur de stage

Les objectifs

- ▀ Orienter les contrôleurs de stage dans leur rôle d'accompagnateur et de tuteur pédagogique.
- ▀ Définir le cadre de leur mission.
- ▀ Leur fournir les conseils nécessaires.
- ▀ Harmoniser les pratiques d'une région à l'autre.

Le stage

Le stage constitue une étape fondamentale dans la formation du futur expert-comptable. L'organisation du stage d'expertise comptable tient compte des conditions d'accès aux fonctions de commissaire aux comptes.

En 2002, de nouvelles règles du stage ont été définies conjointement par le Conseil Supérieur de l'Ordre et par la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes suite au souhait exprimé par le garde des Sceaux, ministre de la Justice, d'une procédure administrative formalisée pour une gestion des stages tenant compte des réalités professionnelles et organisant la délivrance locale de l'habilitation du maître de stage.

La formation pendant le stage

Le stage consiste dans l'exécution de travaux professionnels complétés par des journées de formation. La formation des stagiaires comprend :

- des journées d'études à caractère institutionnel conçues par le Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables et par la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes et organisées par les Instituts régionaux de formation (IRF) dépendant des Conseils régionaux de l'Ordre ;
- des journées de formation à caractère technique, qui peuvent être déléguées aux cabinets après agrément du Conseil Supérieur de l'Ordre.

Les obligations du stagiaire

Le stagiaire est tenu de remettre tous les ans à son contrôleur, un rapport d'activité (fiche annuelle des travaux professionnels du stagiaire).

En 2^e et 3^e années de stage, il doit également fournir des rapports semestriels développant une situation pratique rencontrée au cours du stage dont une au moins de commissariat aux comptes et une au moins d'expertise comptable. En outre, l'un de ces rapports doit être le projet de plan du mémoire et de la notice explicative en vue des épreuves finales du diplôme d'expertise comptable.

Le premier rapport semestriel peut être anticipé et remis en fin de première année de stage pour permettre au stagiaire de prendre un peu d'avance.

Il est préconisé de ne pas reporter dans le temps le projet de plan et de notice du mémoire et de ne pas attendre le 4^e rapport semestriel. Le projet de règlement du stage modifiant le règlement du stage de 1992, prévoit des rapports semestriels en 1^e année également.

Un dossier de stage accompagne le stagiaire pendant toute la durée de son stage. Ce dossier permet d'établir, à la fin du stage, la fiche générale de synthèse à remettre au jury de l'entretien final du diplôme d'expertise comptable qui apprécie la qualité du stage effectué, la variété des missions et l'assiduité du stagiaire.

L'épreuve d'entretien du DEC a vocation à disparaître dans le projet de réforme du décret 81-536 du 12 mai 1981 relatif au DEC. L'épreuve écrite traditionnelle serait complétée par une épreuve d'une heure comportant un questionnaire sur la déontologie et la réglementation professionnelle. La fiche générale de synthèse serait conservée et remise au jury de soutenance du mémoire.

Le contrôle du stage

L'expert-comptable stagiaire est soumis au contrôle du Conseil régional de l'Ordre dont il dépend. Ce contrôle est délégué à un contrôleur principal du stage assisté de contrôleurs adjoints, tous choisis parmi les experts-comptables inscrits au tableau de la région. A la fin des trois ans de stage, le Conseil régional délivre l'attestation de fin de stage ou suspend cette délivrance en cas de stage insuffisant ou de retard du stagiaire dans ses obligations (non suivi des journées d'études, non remise des rapports semestriels).

Depuis 2003, les Compagnies régionales des Commissaires aux Comptes sont impliquées dans ce processus à deux étapes clés :

- en début de stage, pour l'habilitation du maître de stage ;
- en fin de stage, pour viser la fiche générale de synthèse permettant l'établissement de l'attestation de fin de stage par le Conseil régional de l'Ordre.

Le projet de règlement du stage modifiant le règlement du stage de janvier 1992, prévoit la mise en place d'un comité régional du stage. Ce même projet prévoit également, en 2^e année de stage, un entretien d'évaluation du stage entre le stagiaire et son contrôleur. Cet entretien peut être mis en place indépendamment de l'évolution du projet de décret.

Le contrôleur du stage

Devenir contrôleur de stage, c'est accepter une charge et une responsabilité dont tout professionnel peut tirer de nombreux bénéfices. C'est s'investir dans les projets de développement de la profession, œuvrer à son renouvellement et à la pérennité des cabinets.

Le contrôleur du stage va, dans la mesure de ses possibilités, participer au développement de sa profession en apportant son expérience, en partageant ses connaissances avec ses confrères et avec les stagiaires qu'il contrôle et en participant aux actions de formation.

En supervisant le stagiaire, le contrôleur de stage a le privilège de l'initier à la vie professionnelle, de lui transmettre une tradition qui complète l'apprentissage acquis sur les lieux du stage avec le maître de stage. Il devra lui témoigner une attention particulière.

Le contrôleur de stage doit être motivé, sinon, il doit savoir suspendre ou refuser cette mission.

Son profil

Le contrôleur du stage doit :

- être inscrit au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables et exercer depuis au moins trois ans ;
- être à jour de ses cotisations ;
- n'avoir fait l'objet d'aucune sanction disciplinaire ou pénale ;
- être, de préférence, inscrit auprès d'une Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes pour pouvoir assurer pleinement sa mission pédagogique (animation des journées de comportement professionnel et/ou supervision des formations en ligne des stagiaires qu'il contrôle) ;
- s'engager à respecter les textes, règlements et procédures organisant le stage ;
- accepter d'utiliser les nouveaux outils de communication et de formation ou de se former à cet effet.

Ses qualités

Comportementales

Les principales qualités du contrôleur de stage sont la discipline, la compétence et l'aptitude à communiquer. Exemples de comportements :

- partager son savoir ;
- s'efforcer d'établir des liens entre la théorie et la pratique ;
- être disponible, posséder une grande capacité d'écoute et savoir créer un climat de confiance qui favorise la communication ;
- faire preuve de respect envers le stagiaire et conseiller utilement ce dernier.

Professionnelles

Le contrôleur du stage doit connaître les instances professionnelles, la déontologie, les règles d'exercice et les normes de comportement, suivre les actions de formation qui le concernent plus particulièrement et, autant que faire se peut, posséder une expérience professionnelle variée, être examinateur des épreuves finales du diplôme d'expertise comptable ou l'avoir été récemment.

Pédagogiques et techniques

En outre, le contrôleur du stage doit être ouvert aux nouvelles technologies de façon à pouvoir utiliser pleinement les nouveaux outils pédagogiques proposés par la profession (exemples : diaporamas, DVD, E-learning) et s'adapter à l'alternance d'actions traditionnelles et d'actions en ligne. Les Institutions nationale et régionales offrent au contrôleur du stage toute facilité pour se familiariser avec ces nouveaux outils ainsi qu'aux techniques d'animation.

Ses responsabilités

D'une manière générale, le contrôleur du stage :

- assume l'encadrement du stagiaire et porte un jugement sur l'assiduité de ce dernier et sur sa ponctualité dans le respect de ses obligations ;
- s'assure de la transmission des savoir-faire et de la culture professionnelle ;
- contribue à ce que le stagiaire acquiert, dans le cabinet et au sein de l'Institution, des compétences correspondant à la qualification recherchée et au titre ou diplôme préparé.

Vis à vis du Conseil régional de l'Ordre, le contrôleur du stage doit attester :

- que le stagiaire a respecté ses obligations ;
- qu'il a acquis la maturité professionnelle nécessaire à l'exercice de la profession comptable libérale ;
- qu'il a assimilé les règles déontologiques et éthiques édictées par l'Institution.

Le contrôleur du stage doit également savoir discerner les forces et les faiblesses du stagiaire.

Vis à vis des stagiaires, les responsabilités de contrôleur du stage s'énumèrent comme suit :

- vérifier que les travaux professionnels confiés au stagiaire respectent les attentes et les objectifs généraux du stage ;
- s'assurer de la progression des tâches exécutées au cours du stage et de la diversité des missions confiées dans les différents domaines d'intervention de l'expert-comptable et du commissaire aux comptes ;
- procéder à l'évaluation du stagiaire et l'encourager dans sa préparation aux examens du diplôme d'expertise comptable ;
- inciter l'expert-comptable stagiaire à respecter ses obligations envers l'Institution et ses devoirs envers son maître de stage ;
- donner son avis à la commission régionale du stage sur la validité du stage en vue de la délivrance de l'attestation de fin de stage et l'inscription aux épreuves du DEC, et le cas échéant, s'interroger sur les motifs d'un échec aux examens.

Ses engagements

Le contrôleur de stage est nommé pour une durée de trois ans (durée du stage) renouvelable et s'engage par écrit à respecter les clauses de la présente charte qui peuvent se résumer comme suit :

- suivre chaque année, le séminaire "Actuel contrôleur du stage" (ou son actualisation) organisé par le Conseil Supérieur de l'Ordre ;
- participer aux réunions organisées par les instances dans le cadre du suivi des stagiaires ;
- respecter et faire respecter les responsabilités qui lui échoient ;
- s'engager à suivre le groupe de stagiaires qui lui est confié pendant toute la durée du stage ;
- animer ou co-animer une ou plusieurs journées de comportement et effectuer les contrôles prévus ou veiller à la régularité de la formation suivie dans le cadre des formations en ligne ;
- suivre personnellement chaque stagiaire, leur proposer une rencontre une fois par an en dehors des journées de formation et, dans le cadre de la formation en ligne, prévoir deux 1/2 journées de rencontre en début et fin de stage, pour notamment, définir en commun des paliers d'apprentissage, effectuer des bilans provisoires et fixer des perspectives.

Le projet de règlement du stage prévoit un compte-rendu d'activité au Président de la commission régionale de formation professionnelle et du stage.

Le contrôleur de stage perçoit une indemnité annuelle forfaitaire pour son activité pédagogique et pour le suivi personnalisé de chaque stagiaire (le montant de cette indemnité est fixé par chaque Conseil régional selon la politique régionale de formation).

Il accepte d'être évalué par ses stagiaires tant sur son rôle de pédagogue que sur son activité d'accompagnement.

Le contrôleur du stage peut aussi demander à suspendre sa mission.

Alain Rolland

Contrôleur national du stage d'expertise comptable
Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables
Janvier 2004



Conseil Supérieur de l'Ordre
des Experts-Comptables

153, rue de Courcelles - 75817 Paris cedex 17

Tél. : 01 44 15 60 00 - Fax : 01 44 15 90 05

Internet : www.experts-comptables.fr - E-mail : csoec@cs.experts-comptables.org